

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

JEUDI 5 JANVIER 2017

à 18 H 30

au Centre des Congrès d'Epinal,
(7, avenue de Saint Dié - 88000 Epinal)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Jeudi 5 janvier 2017 à 18 h 30
Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL

Affichage - article L 2121-25 du CGCT

L'an deux mille dix-sept, le cinq janvier à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7 avenue de Saint Dié, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du vingt-neuf décembre 2016, conformément à l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur André HUC en tant que Doyen d'Age des membres du Conseil a ouvert la séance, en présence des Conseillers Communautaires :

Mesdames et Messieurs : Mesdames et Messieurs MC. Abel, R. Alémani, D. Andrès, B. Aubry, J. Aubry, C. Balland, MJ. Balthazard-Fremiot, O. Baraban, JP. Bazin, A. Ben Omrane, MO. Beurné, M. Bisson, A. Blossé, Y. Bombarde, C. Bonnaventure, N. Braun, J. Brunet, R. Canteri, P. Casadevall, JL. Chaudy, F. Chevalley, F. Claudon, R. Clément, G. Colin, R. Colin, S. Cossin, E. Courtois, JC. Cravoisy, M. Cuny, N. Daguey, P. Deau, E. Del Génini, J. Demange, A. Denninger-Arnoux, F. Diot, F. Drevet, G. Dubois, F. Dulot, T. Euriat, G. Eymann, P. Eymard, M. Ferry, D. Fimbry, MC. Finot, F. Fleury, M. Fournier, T. Gaillot, A. Gambrelle, E. Gabrion, JM. Georges, B. Gille, A. Gornet, M. Grandjean, J. Grasser, R. Habrant, S. Hach, J. Hamann, P. Hauller, M. Heinrich, A. Huc, A. Huke, B. Huguenin, G. Huguenin, N. Huguenin, G. Jeandel-Jeanpierre, JP. Jeannot, D. Lagarde, P. Larrière, B. Laurent, P. Legrand, C. Leroy, P. Leroy, C. L'Hôte, JN. Lombard, V. Marcot, J. Marot, JL. Martinet, D. Mathieu, J. Mahieu, D. Micard, C. Michel, JM. Michel, D. Midon, JP. Moinaux, D. Momon, B. Morel, JC. Moretton, S. Muller, P. Nardin, G. Nexon, C. Petit, C. Pierrat, A. Pierre, JP. Poirot, B. Pourchet, P. Raffel, A. Rafiki, L. Rayeur-Klein, A. Rebrassier, JM. Remy, PJ. Robinot, R. Roger, G. Schneider, MC. Serieys, F. Simon, P. Soltys, C. Souvay, MC. Thiébaud, J. Thomas, N. Trouy, C. Vauzelle, Y. Villemin, P. Vilmar, S. Viry, R. Voiry, H. Vouaux, C. Vuillemard.

EXCUSÉ(S) : Mesdames et Messieurs : M. Balland (pouvoir à Monsieur J. Brunet), R. Colin (parti lors de l'élection du 7^{ème} Vice-Président), M. Dumontier (pouvoir à Madame P. Deau), A. Gamet (suppléé par Monsieur P. Legrand), E. Jacoté (suppléé par Monsieur A. Huke), B. Jourdain (pouvoir à Madame A. Rafiki), P. Noël (pouvoir à Monsieur P. Eymard), D. Perrin (suppléé par Madame M. Cuny).

ABSENT(S) : Néant

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur André HUC propose au Conseil de désigner secrétaires de séance et assesseurs Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Adel BEN OMRANE.

1 - Installation du Conseil communautaire

Il appartient à Monsieur André HUC, Doyen d'Age de l'Assemblée, d'ouvrir cette première séance du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et d'accueillir les représentants des 76 communes issues de la fusion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, des Communautés de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle, du Val de Vôge, et de la Moyenne Moselle, et des Communes isolées de Dompierre, Padoux, Sercœur et Charmois L'Orgueilleux.

Monsieur André HUC rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1 - Installation du Conseil Communautaire
- 2 - Election du Président
- 3 - Détermination du nombre de Vice-Président
- 4 - Election des Vice-Présidents
- 5 - Délégation du Conseil Communautaire au Président en application des dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales
- 6 - Modifications des statuts du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

Il procède ensuite à l'appel des présents.

Monsieur André HUC déclare le Conseil Communautaire installé.

2 - Election du Président

Monsieur André HUC, Doyen d'Age de l'Assemblée, assisté des secrétaires Madame Afafe RAFIKI et de Monsieur Adel BEN OMRANE, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Président conformément aux articles L5211-2 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Appel de candidature :

Monsieur André HUC présente la candidature de Monsieur Pierre-Jean ROBINOT.

Autre candidature :

- Monsieur Michel HEINRICH

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Il est ensuite procédé au déroulement du vote ainsi qu'au dépouillement.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 121
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 121
- . Bulletins blancs ou nuls : 5
- . Suffrages exprimés : 116

A obtenu :

- Monsieur Michel HEINRICH : 112 voix
- Monsieur Pierre-Jean ROBINOT : 4 voix

Monsieur Michel HEINRICH, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé Président et a été immédiatement installé.

Sous la Présidence de Monsieur Michel HEINRICH, il a été procédé à :

3 - Détermination du nombre de Vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur Michel HEINRICH, Président nouvellement élu, il est proposé, conformément aux dispositions de l'article L.5211-2 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, la création de 15 postes de Vice-présidents.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 - Election des Vice-présidents

En application des articles L.5211-2 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection des Vice-présidents.

4-1 - Élection du 1^{er} Vice-président

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 1^{er} Vice-président.

Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Monsieur Roger ALEMANI.

Autre candidature :

- Monsieur Pierre-Jean ROBINOT

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Adel BEN OMRANE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 121
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 121
- . Bulletins blancs ou nuls : 1
- . Suffrages exprimés : 120

A obtenu :

- Monsieur Roger ALEMANI : 113 voix
- Monsieur Pierre-Jean ROBINOT : 7 voix

Monsieur Roger ALEMANI, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 1^{er} Vice-président.

4-2 - Élection du 2^{ème} Vice-président

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 2^{ème} Vice-président.

Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Monsieur Philippe EYMARD.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Adel BEN OMRANE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 121
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 121
- . Bulletins blancs ou nuls : 6
- . Suffrages exprimés : 115

A obtenu :

- Monsieur Philippe EYMARD : 110 voix
- Monsieur David PERRIN : 2 voix
- Monsieur Sébastien HACH : 2 voix
- Madame Pascale DEAU : 1 voix

Monsieur Philippe EYMARD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 2^{ème} Vice-président.

4-3 - Élection du 3^{ème} Vice-président

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 3^{ème} Vice-président.

Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Monsieur Yannick VILLEMIN.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Adel BEN OMRANE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 121
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 121
- . Bulletins blancs ou nuls : 7
- . Suffrages exprimés : 114

A obtenu :

- Monsieur Yannick VILLEMIN : 114 voix

Monsieur Yannick VILLEMIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 3^{ème} Vice-président.

4-4 - Élection du 4^{ème} Vice-président

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 4^{ème} Vice-président.

Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Monsieur Dominique MOMON.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Adel BEN OMRANE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 121
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 121
- . Bulletins blancs ou nuls : 10
- . Suffrages exprimés : 111

A obtenu :

- Monsieur Dominique MOMON : 108 voix
- Monsieur Pierre-Jean ROBINOT : 1 voix
- Monsieur Jacques BRUNET : 1 voix
- Madame Pascale DEAU : 1 voix

Monsieur Dominique MOMON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 4^{ème} Vice-président.

4-5 - Élection du 5^{ème} Vice-président

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 5^{ème} Vice-président.

Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Monsieur Jean-Luc MARTINET.

Autre candidature :

- Monsieur Robert COLIN

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Adel BEN OMRANE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 121
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 121
- . Bulletins blancs ou nuls : 4
- . Suffrages exprimés : 117

A obtenu :

- Monsieur Jean-Luc MARTINET : 95 voix
- Monsieur Robert COLIN : 22 voix

Monsieur Jean-Luc MARTINET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 5^{ème} Vice-président.

4-6 - Élection du 6^{ème} Vice-président

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 6^{ème} Vice-président.

Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Monsieur Henri VOUAUX.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Adel BEN OMRANE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 121
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 121
- . Bulletins blancs ou nuls : 9
- . Suffrages exprimés : 112

A obtenu :

- Monsieur Henri VOUAUX : 111 voix
- Monsieur Daniel LAGARDE : 1 voix

Monsieur Henri VOUAUX, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 6^{ème} Vice-président.

4-7 - Élection du 7^{ème} Vice-président

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 7^{ème} Vice-président.

Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Monsieur Michel FOURNIER.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Adel BEN OMRANE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 120
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 120
- . Bulletins blancs ou nuls : 11
- . Suffrages exprimés : 109

A obtenu :

- Monsieur Michel FOURNIER : 108 voix
- Monsieur Sébastien HACH : 1 voix

Monsieur Michel FOURNIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 7^{ème} Vice-président.

4-8 - Élection du 8^{ème} Vice-président

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 8^{ème} Vice-président.

Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Monsieur Frédéric DULOT.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Adel BEN OMRANE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 120
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 120
- . Bulletins blancs ou nuls : 5
- . Suffrages exprimés : 115

A obtenu :

- Monsieur Frédéric DULOT : 114 voix
- Monsieur Claude VUILLEMARD : 1 voix

Monsieur Frédéric DULOT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 8^{ème} Vice-président.

4-9 - Élection du 9^{ème} Vice-président

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 9^{ème} Vice-président.

Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Monsieur Jean-Claude MORETTON.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Adel BEN OMRANE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 120
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 120
- . Bulletins blancs ou nuls : 4
- . Suffrages exprimés : 116

A obtenu :

- Monsieur Jean-Claude MORETTON : 114 voix
- Madame Pascale DEAU : 1 voix
- Monsieur Sébastien HACH : 1 voix

Monsieur Jean-Claude MORETTON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 9^{ème} Vice-président.

4-10 - Élection du 10^{ème} Vice-président

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 10^{ème} Vice-président.

Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Madame Véronique MARCOT.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Adel BEN OMRANE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 120
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 120
- . Bulletins blancs ou nuls : 8
- . Suffrages exprimés : 112

A obtenu :

- Madame Véronique MARCOT : 105 voix
- Monsieur Sébastien HACH : 3 voix
- Monsieur Robert COLIN : 1 voix
- Monsieur Pascal HAULLER : 1 voix
- Monsieur Patrick NARDIN : 1 voix
- Madame Laurence RAYEUR-KLEIN : 1 voix

Madame Véronique MARCOT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée 10^{ème} Vice-présidente.

4-11 - Élection du 11^{ème} Vice-président

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 11^{ème} Vice-président.

Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Monsieur Philippe SOLTYS.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Adel BEN OMRANE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 120
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 120
- . Bulletins blancs ou nuls : 20
- . Suffrages exprimés : 100

A obtenu :

- Monsieur Philippe SOLTYS : 96 voix
- Monsieur Gilles DUBOIS : 2 voix
- Madame Pascale DEAU : 1 voix
- Monsieur Daniel LAGARDE : 1 voix

Monsieur Philippe SOLTYS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 11^{ème} Vice-président.

4-12 - Élection du 12^{ème} Vice-président

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 12^{ème} Vice-président.

Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Monsieur Stéphane VIRY.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Adel BEN OMRANE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 120
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 120
- . Bulletins blancs ou nuls : 8
- . Suffrages exprimés : 112

A obtenu :

- Monsieur Stéphane VIRY : 110 voix
- Madame Pascale DEAU : 1 voix
- Monsieur Sébastien HACH : 1 voix

Monsieur Stéphane VIRY, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 12^{ème} Vice-président.

4-13 - Élection du 13^{ème} Vice-président

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 13^{ème} Vice-président.

Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Monsieur Paul RAFFEL.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Adel BEN OMRANE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 120
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 120
- . Bulletins blancs ou nuls : 7
- . Suffrages exprimés : 113

A obtenu :

- Monsieur Paul RAFFEL : 111 voix
- Monsieur Jacques BRUNET : 1 voix
- Monsieur David MATHIEU : 1 voix

Monsieur Paul RAFFEL, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 13^{ème} Vice-président.

4-14 - Élection du 14^{ème} Vice-président

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 14^{ème} Vice-président.

Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Monsieur Gérard COLIN.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Adel BEN OMRANE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 120
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 120
- . Bulletins blancs ou nuls : 9
- . Suffrages exprimés : 111

A obtenu :

- Monsieur Gérard COLIN : 104 voix
- Monsieur Robert COLIN : 2 voix
- Monsieur Jean-Luc BAZIN : 1 voix
- Monsieur Jacques BRUNET : 1 voix
- Monsieur Thierry GAILLOT : 1 voix
- Monsieur Patrick NARDIN : 1 voix
- Monsieur Alain REBRASSIER : 1 voix

Monsieur Gérard COLIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 14^{ème} Vice-président.

4-15 - Élection du 15^{ème} Vice-président

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 15^{ème} Vice-président.

Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Monsieur Frédéric DREVET.

Autres candidatures :

- Monsieur Daniel LAGARDE
- Monsieur Patrick CASADEVALL

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Adel BEN OMRANE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 120
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 120
- . Bulletins blancs ou nuls : 9
- . Suffrages exprimés : 111

A obtenu :

- Monsieur Frédéric DREVET : 70 voix
- Monsieur Daniel LAGARDE : 28 voix
- Monsieur Patrick CASADEVALL : 7 voix
- Madame Elisabeth DEL GENINI : 1 voix
- Monsieur Gilles DUBOIS : 1 voix
- Monsieur Sébastien HACH : 1 voix
- Monsieur Pascal HAULLER : 1 voix
- Monsieur Patrick NARDIN : 1 voix
- Monsieur Régis VOIRY : 1 voix

Monsieur Frédéric DREVET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 15^{ème} Vice-président.

5 - Délégation du Conseil Communautaire au Président

Pour faciliter la gestion de la Communauté d'Agglomération, le Président propose d'autoriser le Président à prendre certaines décisions, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A cet effet, il propose de reprendre une partie des attributions définies à l'article L.2122-22 prévues pour un Conseil Municipal en les adaptant à la Communauté d'Agglomération.

En conséquence, le Président propose :

DE DELEGUER au Président pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

1° De fixer les tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération qui n'ont pas un caractère fiscal ;

2° De procéder, dans les limites des crédits votés au budget primitif ainsi que lors des décisions modificatives ultérieure, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au "a" de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du "c" de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

3° De réaliser les lignes de trésorerie ;

- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, d'un montant inférieur aux seuils européens de procédure formalisée publiés au Journal Officiel de la République Française.
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas quinze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer des régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services intercommunaux ;
- 8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9° De décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4.600 € ;
- 10° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 11° D'intenter au nom de la Communauté d'Agglomération toutes actions en justice ou de défendre la Communauté d'Agglomération dans les actions intentées contre elle, dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.
- 12° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté d'Agglomération pour les cas définis dans les contrats d'assurances que la Communauté d'Agglomération a souscrit ;
- 13° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté d'Agglomération à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 14° D'exercer, au nom de la Communauté d'Agglomération, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Communauté d'Agglomération en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;
- 15° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Communauté d'Agglomération préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 16° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté ;
- 17° D'exercer au nom de la Communauté d'Agglomération le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

18° D'autoriser, au nom de la Communauté d'Agglomération, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

19° De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions.

DE COMPLÉTER la délégation en apportant les précisions suivantes :

Pour ce qui concerne les opérations financières (2°) utiles à la gestion des emprunts, le Président est autorisé à :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- résilier l'opération arrêtée,
- signer les contrats de couverture répondant aux conditions suivantes :

Liste des instruments de couverture autorisés :

Le Conseil Communautaire décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions des circulaires interministérielles du 15 septembre 1992 et du 4 avril 2003, le recours à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP)
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR)
- et/ou toutes autres opérations de marché (opérations de marché dérivées, opérations structurées)

Cadre de référence des Instruments de couverture :

Le Conseil Communautaire autorise les opérations de couverture pour le présent mandat sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette dont la liste figure en annexe des Budgets Primitifs et des Comptes Administratifs de la Communauté d'Agglomération, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur le mandat et qui seront inscrits en section d'investissement du budget.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la Communauté d'Agglomération.

Durée des contrats :

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder vingt années.

En toute hypothèse, cette durée ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Index de référence :

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

- le T4M,
- le TAM,
- l'EONIA,
- le TMO,
- le TME,
- l'EURIBOR,
- ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.

Mise en concurrence - primes et commissions :

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 0,50 % de l'encours visé par l'opération pour les primes,
 - 0,50 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.
- ou
- un forfait maximal de 10.000 euros.

DE PRECISER qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil Communautaire décide d'autoriser les Vice-Présidents à intervenir dans les domaines ci-dessus énumérés.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 - Modifications des statuts du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

Par délibération du 19 décembre 2016, le Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales a modifié son mode de représentation afin de mieux tenir compte du poids démographique de chacun de ses membres.

Ainsi, il est désormais proposé la représentation suivante :

« La représentation des membres que sont les établissements publics de coopération intercommunale est fixée au prorata de leur population totale légale en fonction du recensement applicable, selon la règle d'un délégué titulaire par tranche de 1.000 habitants et d'un délégué suppléant par tranche de 2.000 habitants ».

Cette modification permettra ainsi à la nouvelle Communauté d'Agglomération d'Epinal de disposer de 116 sièges (sur un total de 136) contre 70 sièges sur un total de 110 dans l'ancienne formule.

Il est par conséquent proposé :

D'APPROUVER la modification de l'article 5 des statuts du Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales visant à modifier le mode de représentation des membres au sein du syndicat.

ADOpte A L'UNANIMITE

Bon pour affichage.

Golbey, le 6 janvier 2017,
Le Président,

Michel HEINRICH